

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce troisième jour d'août 2020, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

2020-08-96 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
7. Approbation des comptes / Juillet 2020
8. Correspondance
 - a. Directeur général
 - Mise en demeure de Julien Chénard
 - Dotation spéciale de fonctionnement
 - b. Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 30 juin 2020
10. Octroi du contrat pour l'installation d'une glissière de sécurité au Lac Boucané
11. Participation financière de la Municipalité au programme du Fonds jeunesse Témiscouata
12. Motion de félicitations à Madame Francine Bernier récipiendaire d'un Certificat honorifique – Prix Hommage bénévolat-Québec 2020
13. Rapport des élu(e)s
14. *DIVERS*
15. Deuxième période de questions
16. Clôture de la séance
17. Prochaine séance du conseil – **MARDI LE 8 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

2020-08-97 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2020-08-98 APPROBATION DES COMPTES / JUILLET 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juillet 2020 depuis la dernière séance du conseil en date du 6 juillet 2020 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-quinze mille trois cent dix dollars et soixante-dix-neuf sous (95 310,79 \$), soit une somme de quatre-vingt-quatorze mille six cent vingt-huit dollars et onze sous (94 628,11 \$) pour la Municipalité, et de six cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-huit sous (682,68 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 6 juillet 2020 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 3 août 2020

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Mise en demeure de Monsieur Julien Chénard réclamant à la Municipalité la somme totale de 11 489.74 \$, alléguant des dommages à son lot lors de travaux effectués le 9 septembre 2019 par l'entreprise Concassage E. Tanguay inc. pour défaire une écluse de castors.
- Lettre reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 10 juillet 2020 octroyant à la Municipalité une somme de 2 657 \$ constituant notre quote-part du programme de dotation spéciale de fonctionnement qui a été prévu à l'entente de *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2020-08-99 DEPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 30 JUIN 2020

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

QUE ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

2020-08-100 OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ AU LAC BOUCANÉ

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2020-02-22 le conseil autorisait la direction générale de la Municipalité à effectuer les démarches

pour l'installation d'une glissière de sécurité sur une distance approximative de .2 kilomètre sur la portion de la route de Picard longeant le lac Boucané;

ATTENDU QUE *Les entreprises Rémi Charest inc.* a déposé une offre de services en date du 28 juillet 2020 pour l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QUE la *Politique de gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Athanase* prévoit qu'il est permis de passer un contrat de gré à gré pour tout contrat dont la somme est inférieure à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil octroi le contrat à l'entreprise *Les entreprises Rémi Charest inc.* pour l'installation d'une glissière de sécurité sur une distance approximative de .2 kilomètre sur la portion de la route de Picard longeant le lac Boucané aux termes et conditions énoncés dans l'offre de services de l'entreprise daté du 28 juillet 2020.

2020-08-101 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME DU FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de la participation financière de la Municipalité au programme du Fonds jeunesse Témiscouata au montant de 50 \$.

2020-08-102 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME FRANCINE BERNIER, RÉCIPiendaIRE D'UN CERTIFICAT HONORIFIQUE – PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2020

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la motion suivante :

MOTION EST DONNÉE :

QUE ce conseil offre ses plus sincères félicitations à Madame Francine Bernier, récipiendaire d'un Certificat honorifique dans le cadre du Prix Hommage bénévolat-Québec 2020 ;

QUE ce conseil reconnaît l'implication bénévole exceptionnelle de Madame Bernier au sein de la communauté athanasoise depuis de nombreuses années ;

QUE le maire, Monsieur André Saint-Pierre, remette à Madame Bernier, au nom du conseil et des citoyennes et des citoyens de la municipalité de Saint-Athanase, le certificat honorifique qui lui est attribué lors d'une prochaine célébration eucharistique.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Quatre citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Traitement surface double
2. Politique d'attraits incitatifs
3. Démolition de bâtiment
4. Installations septiques

CLÔTURE

A 20 h 06 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.